

TOMBERG (tronçon entre la rue Fernand Mélard et la place du Sacré-Coeur
Réunion d'habitants (visioconférence) du 12/01/2022 – Procès-verbal

Thème : Projet de sécurisation des piétons du Tomberg, section comprise entre Fernand Mélard et place du Sacré-Cœur.

Intervenants :

Philippe Jaquemyns, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace public et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;
M. Thomas Dumont, géomètre des services techniques.

Assistance : 12 personnes.

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction par M. JAQUEMYNS

Les plaintes des habitants du Tomberg concernant la sécurité des piétons dans le tronçon compris entre la rue Fernand Mélard et le rond-point de la place du Sacré-Cœur avaient retenu l'attention des autorités communales. Une première étude d'un dispositif ralentisseur de type plateau avait été présentée en réunion d'habitants de 22/06/2021 mais n'avait pas été retenue. Des demandes d'adaptations avaient été formulées. L'objet de la présente réunion fait suite à cette rencontre pour présenter les autres mesures envisagées.

Présentation du projet

M. Thomas Dumont, géomètre des services techniques, énumères les mesures envisagées :

- ! Réfection des trottoirs et de la chaussée ;
- ! Avancée de trottoir en milieu de section, à hauteur des n°23/25 avec passage piéton ;
- ! Installation d'un radar répressif sur l'avancée de trottoir ;
- ! Placement de barrières de sécurité supplémentaires ;
- ! Application de logos vélo + chevrons de type marquages cyclables suggérés en début et fin de section.

Réactions des riverains

Les riverains se montrent satisfaits des mesures envisagées à l'exception des logos vélos qu'ils voudraient plus nombreux. Il leur est expliqué que la multiplication de ce type de logo pourrait être contre-intuitive avec les itinéraires cyclables communaux (ICC) et régionaux (ICR) déjà présents et qu'une gradation entre ces différents parcours a tout intérêt à rester clair.

Un riverain s'inquiète de la suppression du parking de l'église du Sacré-Cœur. Monsieur Matgen explique que rien n'est prévu à l'heure actuelle concernant ce lieu mais il n'est

pas improbable que, vu le périmètre de classement autour de l'église, la Région impose un jour une réorganisation du stationnement.

Un riverain souhaiterait plus d'avaloirs pour éviter les inondations. Une demande de vérification sera faite auprès de la société VIVAQUA en charge de la gestion du réseau d'égouttage.

Conclusion par M. JAQUEMYNS

Monsieur Jaquemyns rassemble les idées de la soirée comme suit :

- ! Approbation de l'avancée de trottoir en milieu de section, à hauteur des n°23/25 avec passage piéton ;
- ! Approbation de l'installation d'un radar répressif sur l'avancée de trottoir ;
- ! Approbation du placement de barrières de sécurité supplémentaires ;
- ! Le marquage vélo sera renforcé mais devra garder une gradation cohérente avec les autres itinéraires de la commune ;
- ! Des points de collectes seront organisés pour l'enlèvement des déchets lors de la phase chantier.

Avec le concours des services compétents, le Collège informera les riverains des délais et modalités de réalisation des différentes étapes d'aménagements proposés.

Fin de la réunion à 20h15.